

***Acceptabilité sociale, énergies, ressources naturelles :
une perspective territoriale***

Mémoire soumis à la consultation sur
l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles
organisée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

par

Marie-José FORTIN

Chaire du Canada en développement régional et territorial

GRIDEQ / CRDT / UQAR

Geneviève Brisson

GRIDEQ / CRDT / UQAR

9 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. Définition : au-delà des mots, des fondements vers des pratiques renouvelées?	4
A) Une définition prêtant à controverse	4
B) La définition retenue par le MERN et sa portée.....	7
C) Une distinction qui s'impose.....	8
2. Une place pour les communautés.....	9
3. Des niveaux d'acceptation : entre fatalisme et consentement libre et éclairé .	11
4 Entre les définitions et les outils, des principes pour guider les pratiques	12
Pour conclure... provisoirement.....	13
Bibliographie	14

À l'automne 2014, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) lançait «un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles» (MERN, 2015 : 1). D'entrée de jeu, saluons la pertinence de tenir un tel exercice. D'une part, il apparaît essentiel dans le contexte actuel où nombre de projets et politiques font l'objet de débats majeurs au Québec, et où le terme d'acceptabilité sociale (AS) est de plus en plus invoqué par les différentes parties prenantes. D'autre part, il évoque aussi des demandes sociales fondamentales, en jeu dans les débats récents. Par exemples, le cadrage du chantier qui inscrit la prise en compte, par le gouvernement, «des attentes et intérêts des collectivités».¹ Le document de consultation évoque aussi «une utilisation optimale du territoire et des ressources dans le respect des aspirations des collectivités interpellées» (p.3), laissant entendre que celles-ci seraient un facteur déterminant de la prise de décision.

Par ailleurs, comme le montrent diverses affirmations posées dans le document de réflexion, l'articulation entre les demandes territoriales et les intérêts «nationaux» n'est pas simple. La présente démarche peut nous permettre de mieux comprendre le socle de l'action gouvernementale, via le MERN, en matière de gestion des ressources naturelles : quels principes sont mis de l'avant? Vers quelles visées? Quels défis se dessinent?

Dans ce court avis, nous souhaitons mettre en lumière quatre aspects qui nous apparaissent importants soit : 1) les défis de définition et de conceptualisation, 2) les changements qu'elles apportent implicitement; 3) les formes variées que peut revêtir l'acceptation sociale et enfin 4) une série de grands principes qui pourraient orienter les pratiques en la matière.

Le présent avis doit être lu dans le souci d'inscrire quelques idées dans le débat en cours et adopte volontairement un style plus normatif, allant droit au but. Le lecteur intéressé pourra toujours se référer aux écrits plus détaillés que nous avons déjà publiés, généralement accessibles en ligne (voir bibliographie).

¹ Tel que formulé dans un communiqué de presse, « [l]e chantier sur l'acceptabilité sociale a pour but de permettre au gouvernement de mieux prendre en compte les attentes et les intérêts des collectivités lors de la planification et de la réalisation de projets.» <http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=10961>, consultée le 3 juin 2015.

1. DÉFINITION : AU-DELÀ DES MOTS, DES FONDEMENTS VERS DES PRATIQUES RENOUVELÉES?

A) UNE DÉFINITION PRÊTANT À CONTROVERSE

La notion d'acceptabilité sociale a été régulièrement critiquée à cause de son caractère flou. Le manque de définition est un reproche souvent entendu, et qui peut nuire à l'écoute, à l'ouverture et à la crédibilité lorsque la notion est employée. Pourtant, nombre de chercheurs, y compris au Québec, se sont mobilisés sur ce chantier conceptuel. Plusieurs définitions ont été avancées depuis quelques années (voir encadré suivant).

Certes, on pourra banaliser l'importance de tels exercices conceptuels. Pourtant, au-delà des mots et des énoncés, les définitions révèlent des **conceptions différentes de l'acceptabilité sociale**. Et ce sont justement elles qui prêtent à débat actuellement. Examinons comme exemple le cas de l'énergie éolienne. Dans un examen attentif de la littérature abondante sur l'éolien, nous avons tenté de montrer notamment comment les conceptions de l'acceptabilité sociale ont évolué en quelques années (Fournis et Fortin, 2013). Les premières explications par le phénomène «Pas-dans-ma-cours» (NIMBY) ont été rejetées car elles ne représentaient pas bien la réalité; il s'agissait plutôt d'arguments contribuant à marginaliser les groupes critiques, vus comme des déviants. Il importait donc de les substituer au profit d'approches plus innovantes, où les conflits sont considérés comme pouvant ouvrir des voies alternatives et légitimes, s'ils sont pris en compte et considérés. En ce sens, nombre de facteurs ont été identifiés comme influençant l'évolution des dynamiques sociales, (Saucier et *al.*, 2009; Brisson et *al.*, 2013) (voir encadré no 2). Du nombre, les capacités institutionnelles des acteurs territoriaux ont été considérées comme particulièrement importantes (Breukers et Wolsink, 2007), notamment pour permettre de relier les grands projets aux spécificités des territoires, et préserver le sens du lieu (Devine-Wright, 2009).

Le problème n'est donc pas celui d'un manque de définition; il résiderait plutôt dans le manque de cohérence, voire de constance, lorsque la notion est invoquée par différents acteurs; ainsi que dans les conséquences différentes sous-entendues par les significations différentes données au terme.

Encadré no 1 – Quelques définitions de l'acceptabilité sociale

Caron-Malenfant et Coraud (2009) : «Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, un programme ou une politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.»

Fortin, Devanne et LeFloch (2009) : «une interprétation globalement positive d'un parc éolien (ou autre type d'infrastructure, programme ou politique), qui est partagée et affirmée par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attendus et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durables du territoire concerné. (...) l'acceptabilité sociale émerge de l'évaluation faite par un (ou des) acteur(s) à l'endroit d'un projet qui est mis en relation avec un contexte géographique, sociopolitique, économique et historique particulier.»

Fournis et Fortin (2013) : «L'acceptabilité sociale est définie comme un processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnelles reconnus légitimes car cohérentes avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés. »

Gendron (2014) : L'acceptabilité sociale est l'«(...) assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo.»

Wüstenhagen, Wolsink et Bürer (2007) :« L'acceptation sociale » des énergies renouvelables combine trois dimensions : « l'acceptation socio-politique », acceptation des technologies et politiques de la part des grands acteurs sociétaux (opinion publique, parties prenantes «clés» et hommes politiques); «l'acceptation communautaire », acceptation spécifique des décisions de localisation et des projets d'énergie renouvelable par les parties prenantes locales, en particulier les résidents et les autorités locales ; « l'acceptation du marché », c'est-à-dire les consommateurs (sont-ils favorables aux énergies renouvelables?), les investisseurs et les firmes elles-mêmes (quelle stratégie, quelle ouverture aux énergies renouvelables?). (traduction libre)

Szarka (2004) : «l'acceptation sociale ou le rejet de l'éolien n'est pas seulement une trame narrative (*storyline*) référant à des réactions subjectives ou esthétique aux larges éoliennes dans les paysages. Au cœur du débat il y a la question du choix signifiant concernant les trajectoires de développement alternatives, aussi bien que la lucidité concernant leurs conséquences. Toutes les options ont leurs désavantages. Enfin, les choix sociétaux exigent des cadres institutionnels réceptifs et des bases légitimes claires pour les acteurs concernés. » (traduction libre)

Encadré 2 – Facteurs identifiés dans la littérature comme affectant les perceptions publiques des parcs éoliens et de l'énergie renouvelable

Catégorie	Sous-catégorie	Facteurs
Filière éolienne	Politique institutions et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politiques énergétiques; ▪ Politiques d'aménagement; ▪ Niveau de complexité du cadre légal; ▪ Niveau de coordination intergouvernementale; ▪ Niveau de collaboration entre les paliers gouvernementaux (notamment : central-municipal); ▪ Capacité institutionnelle
	Retombées sociétales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retombées sur les risques à l'échelle globale (ex. : changements climatiques) ▪ Bien commun (sécurité d'approvisionnement)
Processus décisionnel	Collaboration et participation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus collaboratif communautaire (planification et décisions); ▪ Collaboration entre promoteurs et décideurs locaux; ▪ Processus d'évaluation du projet ancré dans le milieu; ▪ Consultations publiques (échelle territoriale, nombre, moments, types); ▪ Réponse à l'opposition et aux critiques formulées
	Niveaux décisionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus décisionnel local; ▪ Rôle des autorités locales; ▪ Niveau de dispersion des décisions entre plusieurs paliers décisionnels; ▪ Liens entre les échelles de décision
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure de communication directe entre les parties
	Sous-catégorie	Facteurs
	Histoire communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expériences antérieures (avec le promoteur ou l'éolien); ▪ Initiatives locales antérieures (tous types); ▪ Conflits antérieurs (toutes raisons)
	Capital social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus et groupes d'influence (groupes de pression); ▪ Résistance; ▪ Caractéristiques sociodémographiques; ▪ Capacité d'influencer les décisions ou les politiques
	Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préoccupations et impacts appréhendés; ▪ Connaissances sur les éoliennes; ▪ Perception des politiques publiques; ▪ Attitude face à l'énergie éolienne
	Symboles et idéologies	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentations sociales des éoliennes; ▪ Représentations et valeurs communautaires associées au paysage, à la nature et à la région (ex: sens du lieu, appartenance, vocation); ▪ Identité communautaire; ▪ Intérêts des parties impliquées (convergents ou non); ▪ Intégration du projet au milieu
	Retombées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéfices et contrôle au niveau local et

	locales	communautaire (possibilité de participation financière locale ou de copropriété locale); <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets sur le développement social (emploi, effets sur le tourisme, etc.); ▪ Effets sur la valeur des propriétés; ▪ Modalités de financement du projet; ▪ Taux d'imposition
	Caractéristiques physiques de l'éolienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couleur de l'éolienne; ▪ Taille de l'éolienne; ▪ Propriétés acoustiques de l'éolienne; ▪ Efficience de la technologie choisie
	Contexte matériel du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix du lieu (proximité des citoyens ou de particularités importantes du territoire); ▪ Taille et forme du parc éolien; ▪ Écosystèmes (impacts sur la faune, les plantes, les écosystèmes, la qualité de l'eau); ▪ Effets cumulatifs associés à plusieurs projets éoliens dans un même périmètre; ▪ Intégration du projet dans le paysage et aux autres activités; ▪ Nuisances en phase de construction

Source : Brisson et al., 2013 : 9-10

B) LA DÉFINITION RETENUE PAR LE MERN ET SA PORTÉE

Dans cette perspective, le fait que le ministère explicite sa conception de l'acceptabilité sociale nous semble porteur, car cela permet de mieux cerner les prémisses de son action et, possiblement, de les réajuster. Rappelons la définition retenue: « **[r]ésultat** d'un processus par lequel les parties concernées conviennent ensemble des conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, un programme ou une politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu d'accueil.» (p. 3, notre emphase)

Cette définition, reprise des travaux de Caron-Malenfant et Conraud (2009), était une des premières à circuler au Québec. La définition renvoie à un **résultat** positif tout en soulignant que celui-ci est issu d'un **processus** de négociation. Dans des évolutions récentes de la littérature scientifique, surtout anglophone, on peut voir cette tentative pour distinguer les deux (résultat et processus), en prenant soin de distinguer les termes les désignant, soit l'*acceptation* (résultat) et l'*acceptabilité* (processus). C'est ce que soulignent les deux dernières définitions citées dans l'encadré no1. La différence notable du fait d'axer sur le processus est que celui-ci peut inclure la possibilité d'un résultat de *statu quo* ou de non-acceptation.

Une telle distinction – et son relai dans le langage courant- permettrait de poser un premier pour pas pour répondre à ces critiques au cœur des débats actuels. En effet, nombre de groupes citoyens et associatifs se méfient de la notion d'acceptabilité sociale qu'ils voient comme une autre façon de les obliger à dire oui à une proposition de projet, programme ou politique. Le biais sémantique associé à la notion d'acceptabilité a d'ailleurs conduit des groupes à en refuser l'utilisation. Nous avons pu le constater lors des enquêtes menées dans le cadre de l'ÉES du gaz de schiste, alors que des collectifs très engagés dans le débat ont refusé systématiquement de prendre part aux études menées sur cette notion.

C) UNE DISTINCTION QUI S'IMPOSE

En conséquence, nous proposons :

- 1. De distinguer acceptabilité et acceptation, en utilisant la notion d'acceptabilité sociale pour désigner le processus de négociation sociale qui, lui, peut mener à un résultat d'«acceptation» ou à un résultat d'«inacceptation» d'un projet, programme ou politique; et*
- 2. il serait plus juste de parler d'«acceptation sociale» pour la définition retenue par le ministère.*

Pour plusieurs, convenir d'une définition peut sembler un exercice trop théorique, voire superflu. Pourtant, les mots comptent. Ils veulent dire quelque chose. Parce qu'après les mots, il y a des gestes, des décisions, des pratiques qui sont justifiés par ces mots. Dans cette perspective, la définition est un enjeu majeur actuellement : laquelle sera retenue et servira de cadre de référence, voire de norme? Une définition floue ou une autre plus précise? La définition choisie aura aussi des conséquences sur les cadres de référence, les pratiques à instaurer, à mettre en place, etc...

2. UNE PLACE POUR LES COMMUNAUTÉS

À défaut d'avoir une définition complètement satisfaisante, sous l'usage de l'expression d'acceptabilité sociale, on peut dégager quelques éléments plus partagés qui révèlent des nouvelles façons de penser les grands projets et modes d'exploitation de nos ressources naturelles² (voir encadré suivant). Du nombre, la place des communautés locales dans les processus de décision et l'influence du territoire dans l'articulation des projets énergétiques apparaissent centraux.

Encadré no 3- Quelques fondements autour de l'acceptabilité sociale

- L'acceptabilité sociale n'est pas l'acceptation passive d'un projet par une majorité silencieuse.
- Elle ne se résume pas à une vision binaire, pour ou contre un projet.
- L'acceptabilité sociale met en débat des valeurs, des visions des territoires et des modèles de développement.
- L'acceptabilité sociale exige la mise en place de processus d'interaction, sous forme collaborative ou conflictuelle, de nombreux acteurs : élus, société civile, promoteurs, État.
- Ces processus doivent être situés dans leur contexte particulier, en lien avec les valeurs et l'histoire des territoires concernés. Ils prennent en compte que certains contextes peuvent poser des contraintes à l'expression de vues alternatives et à la participation (ex. : économie en difficulté, populations vulnérables, environnement dégradé, etc.).
- Les meilleurs processus ne mènent pas toujours à une acceptation.
- Quoique jamais définitivement acquise, l'acceptation peut avoir des fondements solides si les finalités et les changements apportés par le projet ont été explicitement exposés puis admis comme souhaitables, car jugés cohérents avec les valeurs sociales et l'avenir du territoire.

Source : Fortin et Beaudry, 2015 : 8

La reconnaissance de certains de ces points est fondamentale selon nous. Ces fondements impliqueront toutefois des changements de pratiques importantes. Citons-en deux fondamentaux qui remettent en cause des orientations prises dans le document de réflexion du ministère.

D'abord, la finalité de toute démarche d'acceptabilité sociale devrait être ouverte à différents résultats possibles : acceptation, acceptation sous conditions ou refus du projet, programme ou politique. Or, quelle est la finalité même des méthodes que l'exercice de consultation du MERN cherche à baliser? L'énoncé suivant semble indiquer que les méthodes doivent mener à la mise en œuvre des projets : «cette démarche (...) a comme objectif de convenir d'une méthode pour se parler, pour se comprendre, pour désamorcer les différends et mettre en

² Nous avons tenté de les synthétiser pour stimuler les échanges lors d'un récent forum organisé sur le sujet par la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial et l'Institut du Nouveau Monde (INM), le 10 mars 2015 à l'UQAR.

œuvre des projets qui feront la fierté et la prospérité du Québec.» (p.1, notre emphase)³. À notre avis, cet angle n'est pas le plus porteur. On semble ici reproduire un biais souvent dénoncé dans la littérature, et par les opposants, à savoir que seule l'acceptation est à l'agenda. En d'autres termes, les méthodes du ministère peuvent-elles conclure au report, voire au refus d'un projet, programme ou politique?

Sur un autre point, complémentaire, l'horizon des débats et négociations autour des projets et politiques doit être ouvert pour englober non seulement des exigences de réalisation mais aussi permettre des questionnements touchant sur leur finalité. Lorsqu'on lit le document du MERN, ce point n'est pas évident. Est-ce que les débats sont limités aux «conditions minimales» à mettre en place, ou sont-elles ouvertes à des discussions plus larges sur la pertinence d'un projet, voire la pertinence et la justification d'une filière par rapport à d'autres? Dans certains cas récents (et même très souvent), les «préoccupations» des communautés vont au-delà de questions touchant les conflits d'usages. Elles peuvent aussi renvoyer à des débats de société touchant les finalités du développement et les modèles qui ont été historiquement dominants, sur leur territoire ou ailleurs. Dans le domaine de l'énergie, on trouvera ce niveau de débat dans des questions comme : avons-nous besoin de produire encore plus d'énergie? Est-il souhaitable que l'État s'investisse dans la production, en même temps qu'il joue un rôle d'arbitre? Comment se sortir de la dépendance aux hydrocarbures?

En conséquence, nous proposons :

3. que les démarches d'acceptabilité sociale reposent sur les fondements de plus en plus partagés qui, entre autres, misent sur des processus d'interaction, sous forme collaborative ou conflictuelle, de nombreux acteurs, y compris les individus et populations locales concernées, permettant de questionner la finalité du projet, programme et politique en débat, et qui soient ouverts à des résultats d'acceptation ou d'inacceptation.

³ Cette idée se retrouve ailleurs dans le document du ministère, dans des formes proches : «La démarche vise à cibler des pistes de solution et à adopter des orientations en vue de moderniser les outils et les pratiques du MERN et de les adapter afin de favoriser une meilleure conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.» (p. 4)

3. DES NIVEAUX D'ACCEPTATION : ENTRE FATALISME ET CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

S'il est de plus en plus admis que tout projet doit être « acceptable », un des grands défis est celui de saisir s'il y a acceptation. Très souvent, les débats sont perçus et narrés selon un mode binaire : pour ou contre le projet. Or, les positions des acteurs sont plus nuancées comme nous avons pu le documenter sur l'éolien (Fortin et LeFloch, 2010). Aussi, elles peuvent évoluer dans le temps, comme observé dans la controverse sur le gaz de schiste : des leaders de la contestation expliquaient s'être montré ouvert aux premiers temps à considérer le gaz de schiste comme une ressource potentielle pour le développement de leur communauté (Fortin et Fournis, 2013, voir chapitre 5). Ce caractère dynamique de l'acceptation soulève son lot d'incertitudes pour les promoteurs soucieux d'asseoir leur activité dans la durée. Est-elle susceptible de s'effriter à la moindre occasion : nouvelle information, incident technique, etc. ?

Ce questionnement renvoie à un autre aspect de l'acceptation : sa solidité et sa légitimité. Sur ce point, nous suggérons d'envisager qu'il n'y a pas une seule forme d'acceptation, mais bien une variété, selon un large spectre que nous situerons d'une acceptation faible à une acceptation forte. Ce spectre est structuré en lien avec des questions d'engagement et de pouvoir des acteurs.

Pour résumer, à un bout du spectre, on retrouve une **acceptation faible**. Il s'agit de situation où des individus, groupes ou populations sont contraints, et n'ont pour ainsi dire pas de marge de manœuvre pour critiquer le projet, et encore moins proposer des alternatives. Cette situation peut être reliée à un sentiment d'impuissance (par ex. face à un projet déjà bien avancé, un gros promoteur, une coalition locale bien structurée) ou à une relation objective de dépendance économique à l'égard de l'activité ou son promoteur (par ex. un employeur, un secteur d'activité qui structure l'économie locale). Dans ces cas, les **sujets** observent des décisions qui sont prises ailleurs ou par d'autres en leur nom. L'acceptation relève de formes **passives**.

À l'opposé, à l'autre bout du spectre, se situe une **acceptation forte**. Celle-ci aurait été construite à la suite d'une implication concrète de personnes, et représentants du milieu qui deviennent des « **acteurs** », ayant une **influence** sur le processus de conception du projet et un pouvoir sur les **décisions**. Il s'agit de forme élevée de participation, dite de concertation, de co-construction et de partenariat. Leur pouvoir est bien réel, et il peut conduire à refuser un projet. Cette forme d'acceptation exige un niveau d'**engagement** conscient des acteurs, qui disposent des informations et connaissances suffisantes pour prendre une décision éclairée⁴. Convenons que c'est au niveau de l'acceptation forte que les accords sont les plus robustes, car fruits d'une démarche où les résultats de

⁴ Ce niveau se rapproche d'une notion voisine, mise de l'avant par des groupes écologistes (RQGE, 2014), dite du consentement préalable, libre et éclairé, associé au droit international.

négociation sont rendues explicites, et sont donc susceptibles de perdurer au-delà de conjonctures particulières.

En conséquence, nous proposons :

4. *que pour toute démarche d'acceptabilité sociale soit favorisé l'engagement de tous les acteurs, ce qui implique qu'ils disposent des ressources suffisantes pour exercer un pouvoir d'influence sur l'issue du processus (positif ou négatif);*
5. *que le processus soit le fait d'un véritable choix conscient et éclairé, et que, dans le cas où le résultat est positif, il soit fondé sur une acceptation forte dont les bases sont explicitées.*

4 ENTRE LES DÉFINITIONS ET LES OUTILS, DES PRINCIPES POUR GUIDER LES PRATIQUES

Le dernier point que nous souhaitons aborder concerne les questions sur les formes d'implication des communautés locales. Comme le reconnaît le ministère, il existe plusieurs formes possibles de participation : information, consultation, concertation, etc. Les travaux sont nombreux à ce sujet depuis plus de 40 ans. Tout au plus, nous contenterons nous de dégager les changements qui nous semblent les plus ambitieux qui pourraient être apportés par une démarche d'acceptabilité sociale, entendue dans le sens d'un processus d'évaluation politique et collectif débouchant sur des arrangements reconnus légitimes.

Tel que nous l'avons souligné dans différents travaux réalisés à l'UQAR, c'est dans la prise en compte des territoires et des populations dans la conception et la prise de décision que pourrait se situer la principale nouveauté apportée par l'acceptabilité sociale. Ce changement pose des défis importants en termes de construction de l'intérêt général, qui doit articuler les intérêts plus larges de la société québécoise aux besoins et attentes des communautés locales.

Cette perspective n'est cependant possible qu'à la condition de retenir une définition ambitieuse de la notion. L'acceptabilité sociale renverrait alors à une approche dite de concertation, d'appropriation, voire de co-construction de projets. De telles formes actives de participation des acteurs sociaux posent des exigences coûteuses en matière de pratiques. Dans un bilan synthèse inspiré de la littérature et de nos études, nous avons dégagé huit grands principes en ce sens, résumés dans l'encadré suivant.

En conséquence, nous proposons :

5. *que toute démarche d'acceptabilité sociale applique les principes admis en participation publique et en concertation afin de garantir un rôle actif pour les acteurs et d'assurer une articulation forte avec les territoires et les communautés.*

Encadré no 4 – Principes pour un processus d'acceptabilité sociale misant sur la participation publique et la concertation

1. Poser la démarche sur le socle du territoire, de sa trajectoire historique, de son devenir souhaité;
2. Inviter au débat les groupes et les parties ayant des préoccupations et des visions diverses du territoire;
3. Permettre le débat sur tous les aspects du projet, tant ses finalités que sa forme et ses conditions techniques;
4. Mettre à disposition de l'information et des expertises qui soient complètes et indépendantes des intérêts du promoteur;
5. S'assurer de la présence d'acteurs tiers compétents, dont des ministères possédant des ressources internes autonomes qui aient les capacités de jouer leur rôle d'arbitrage et de construction de l'intérêt général;
6. Prendre en compte la distribution des retombées économiques et des risques : sont-ils distribués équitablement sur les territoires et les populations?
7. Éclairer les conditions structurelles de dépendance économique qui peuvent biaiser et contraindre les débats et adapter les moyens de participation en conséquence. Il est particulièrement difficile de critiquer publiquement ou même discuter ouvertement un projet, lorsque celui-ci prend place dans une économie vivant des difficultés chroniques, et qui est historiquement fondée sur ce secteur d'activité (ex. : minier, forestier, aluminium).
8. Enfin, possiblement le plus difficile, ouvrir le débat à toutes les options, y compris le refus d'un projet qui ne cadrerait pas avec la vision d'avenir du territoire.

Source : Fortin, 2015

POUR CONCLURE... PROVISoireMENT

L'acceptabilité sociale est une notion encore floue. À court terme, cela a eu comme avantage de permettre à plusieurs types d'acteurs de l'utiliser, élus, entreprises, représentants d'associations, citoyens mais cela, avec des interprétations variées et, ce faisant, parfois des affirmations contradictoires. À moyen terme, si les interprétations contradictoires persistent, des désaccords profonds surgiront qui peuvent conduire à inhiber toute tentative d'échange et de débat sur des projets et les modèles de développement des ressources naturelles, ce qui est pourtant visé par cette notion.

Nous pensons que cette notion peut être porteuse de changements dans les façons de penser et de faire le développement. Mais pour cela, beaucoup de travail reste à faire. D'abord, autour de cette notion se jouent des phénomènes déjà connus soit de tensions vives, de grandes luttes pour l'appropriation de ressources, de territoires entre des groupes sociaux qui ont des visées différentes. En ce sens, les débats actuels autour de la définition de l'acceptabilité sociale constituent une fenêtre possible pour obliger à penser autrement et ensuite faire autrement, en phase avec ce que la société contemporaine est devenue.

BIBLIOGRAPHIE

Références citées

Breukers, S. et M. Wolsink (2007) « Wind energy policies in the Netherlands: Institutional capacity-building for ecological modernisation », *Environmental Politics*, 16(1):92-112.

Brisson, G. Gervais et R. Martin (2013) *Éoliennes et santé publique : revue des connaissances – Mise à jour*. Québec : Institut national de santé publique du Québec. 130 p.

Caron-Malenfant, J. et T. Conraud (2009) *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*, Éditions DPMR.

Devine-Wright, P. (2009) « Rethinking NIMBYism: The Role of Place Attachment and Place Identity in Explaining Place protective Action ». *Journal of Community & Applied Social Psychology* 19(6):426-41.

Fortin, M.-J. (2015) «L'acceptabilité sociale, nouveau champ de lutte», *Le Mouton Noir*, janvier-février Vol. 21, no1 : (<http://www.moutonnoir.com/2015/01/l%e2%80%99acceptabilite-sociale-nouveau-champ-de-lutte/>)

Fortin, M.-J. et R. Beaudry (2015) «Ateliers thématiques» dans le cahier des participants du *Forum sur l'acceptabilité sociale*, co-organisé par l'INM et la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'UQAR, le 20 mars.

Fortin M.-J., Devanne A.-S., et Le Floch S. (2009) «L'acceptabilité sociale de l'éolien au Québec : apprendre dans la turbulence», *Liaison Énergie-Francophonie*, numéro Énergie et évaluation environnementale, no 83 (2), p. 90-96. (en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00474561/document>)

Fortin M.-J. et Le Floch S., (2010) « Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement », *Globe*, vol. 13, n° 2, 2010, p. 27-50.

Fortin M-J et Fournis Y (dir.) (2013) *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : l'industrie du gaz de schiste au Québec*, rapport remis au Comité d'évaluation environnementale stratégique du gaz de schiste et MDDEFP. 185 p. (en ligne : www.uqar.ca/developpement-territorial)

Fournis, Y et M-J Fortin (2013) *L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition*, document de travail du GRIDEQ, 131017, UQAR, 19 p. <http://www.uqar.ca/files/grideq/fournis-fortin-131017.pdf>

Gendron, C. (2014) «Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs», *Revue internationale, communication sociale et publique*, no. 11 : 117-129.

RQGE (2014) *Actes du forum Acceptabilité sociale : Pour qui? Pour quoi?*, organisé conjointement par le RQGE et le GRIDEQ à l'UQAR, 29 mars 2014 (http://rqge.qc.ca/wp-content/uploads/2014/01/RQGE_analyse-forumAS_VFinale.pdf).

Saucier, C, G Côté, M-J Fortin, B Jean, D Lafontaine, M Guillemette, J-F Methot, J Wilson et E Feurtey (2009) *Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable*. Rapport de recherche. Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, UQAR, CRDT. 227 p.

Szarka, J. (2004) « Wind power, discourse coalitions and climate change: breaking the stalemate? ». *European Environment: The Journal of European Environmental Policy (Wiley)*, vol.14, n°6: 317-330.

Wüstenhagen, R., M. Wolsink, et M. J. Burer (2007) « Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept ». *Energy Policy*, vol. 35, n°5: 2683-2691.

Autres publications des auteurs sur le sujet

Beaudry, R, Fortin, M-J et Fournis, Y, (2014) «La normativité de l'acceptabilité sociale : écueils et réactualisation pour une économie territorialisée», *Éthique publique*, vol. 6, n°1, p. 121-139.

Devanne, A-S et M-J Fortin (2011) « Construire l'image d'une destination touristique dans un paysage en changement : défi d'articulation autour de l'éolien en Gaspésie (Canada) », *Mondes du tourisme*, no 4 : 61-76.

Fortin, M-J (2014) «Au-delà de l'exclusion : La pérennité des communautés comme horizon commun», article paru dans *Le Mouton Noir*, novembre-décembre Vol. 20 (2): p. 1 et p. 11.

Fortin, M-J (2014) « Les paysages de la transition énergétique : une perspective politique », revue *Projets de paysage* (en ligne : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_paysages_de_la_transition_energetique_une_perspective_politique)

Fortin, M-J (2008) « Paysage et développement. Du territoire de production au territoire habité », dans *Sciences du territoire* (sous la dir. de Guy Massicotte). Québec : PUQ. p. 55-76.

Fortin M.-J., Devanne A.-S., et Le Floch S. (2010) « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n^o. 2, (en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/index8540.html>)

Fortin, M-J et Fournis, Y (2014) « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures, sciences et sociétés*, 22 : 231-239. En ligne DOI: 10.1051/nss/2014037

Fortin, M-J et Fournis, Y (2014) « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures, sciences et sociétés*, 22 : 231-239

Fortin M-J, Fournis Y. et R. Beaudry (2013) *Acceptabilité sociale, énergies et territoires : De quelques exigences fortes pour l'action publique*, mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, 29 p.

Fournis, Y et Fortin, M-J (2014) «L'implantation des éoliennes au Québec, un mégaprojet de développement renouvelé ?», *Organisations et Territoires*, Vol. 23 (3): 37-42.

Fournis, Y et Fortin, M-J, (2014) «Conceptualiser l'acceptabilité sociale: la force d'une notion faible», in (M Robitaille et MU Proulx, dir.) *Sciences du territoire – Tome 2*, PUQ, Québec, p. 17-33

Fournis, Y. et Fortin M-J (dir.) (2013) *La transition des régimes de ressources au prisme de la gouvernance : les secteurs forestier, porcin et éolien*, rapport final de l'étude S3-1 remise au Comité d'évaluation environnementale stratégique du gaz de schiste et au MDDEFP, septembre